à partir du 1er janvier 2012

# CALENDRIER de COLLECTE

BOISSETTES + BOISSISE-LA-BERTRAND

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---|---|---|---|---|---|
| | EMBALLAGES | ORDURES MÉNAGÈRES | | DÉCHETS VERTS<br>DU 15/03 AU 30/11 | ORDURES MÉNAGÈRES |

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS**
**TOUS LES 2ème LUNDI DU MOIS**

## POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE ET PLUS DE SÉCURITÉ

- Déposez vos bacs sur le trottoir et non sur la chaussée, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons.
- Bloquez le frein de vos bacs (quand ils en ont).
- Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte.
- Rentrez vos bacs après la collecte et nettoyez les régulièrement.

ECO EMBALLAGES — L.O.M.B.R.I.C. S.M.I.T.O.M. — MELUN VAL DE SEINE

# à SAVOIR

## INFO POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les bouteilles en verre et autres récipients en verre, les journaux et les magazines, ainsi que les vêtements usagés sont à déposer aux points d'apport volontaire habituels, afin d'être recyclés.
**Retrouvez l'emplacement des points d'apport volontaire sur le site www.lombric.com**

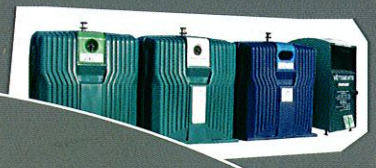

**Un doute ? Une question ? SMITOM-LOMBRIC**
**N° Vert 0 800 814 910**
**ou www.lombric.com**

## INFO ENCOMBRANTS

### DÉCHETS ACCEPTÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Volume maximum 1m³ par foyer

- Les meubles.
- Les déchets issus de travaux, **hors gravats** : éviers, ballons d'eau chaude, portes, fenêtres…
- Les déchets divers : landaus, jouets de grande taille…
- Les grands cartons pliés et exempts de tout contenu : **attention les cartons non pliés et remplis d'objets ou de films plastique ou de polystyrène ne seront pas ramassés.**
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont **tolérés** (réfrigérateurs, fours, lave linges, ordinateurs, téléviseurs, aspirateurs, …), **mais il est préférable de les emporter en déchèterie** où ils pourront être triés et recyclés, ou d'utiliser le 1 pour 1 (pour tout nouvel appareil électrique acheté, votre magasin est tenu de reprendre l'ancien).

### DÉCHETS NON AUTORISÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

- Les déchets dangereux comme les pots de peinture, les batteries, les solvants …
- Les pneus.
- Les produits liquides même contenus dans des emballages.
- Les objets de **taille inférieure à 30 cm.**
- Les ordures ménagères.
- Les gravats.
- Les cartons remplis d'objets.
- Les vêtements et autres textiles.

A l'exception des ordures ménagères et des cartons remplis d'objets, les autres déchets interdits dans les encombrants, **sont collectés gratuitement dans les déchèteries.**

**LES COMMUNES DE BOISSETTES ET DE BOISSISE-LA-BERTRAND SONT RATTACHÉES À LA DÉCHÈTERIE DU MÉE-SUR-SEINE**

**Rue Robert Schuman**
**Zac des Uzelles**
**tél : 01 64 13 32 09**

**HORAIRES D'OUVERTURE**
Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1er janvier, 1er mai et 25 décembre)

du 1er avril au 31 octobre
Semaine : 15h - 19h
Samedi : 10h - 19h
Dimanche : 10h - 13h

du 1er novembre au 31 mars
Semaine : 14h - 18h
Samedi : 9h - 18h
Dimanche : 10h - 13h